



L'espace rural des Hauts-de-France Des temps d'accès aux équipements favorables

La population des communes de l'espace rural de la région accèdent plus facilement que leurs homologues de France de province aux équipements, en particulier aux équipements de la gamme supérieure. Elle bénéficie en effet d'une plus forte proximité des communes urbaines et de leurs équipements. En dehors des communes urbaines, les « pôles de services », dont certains sont situés dans l'espace rural, concentrent un grand nombre d'équipements et jouent un rôle structurant dans la région. En Hauts-de-France, ces pôles sont souvent plus accessibles pour les populations des communes de l'espace rural qu'ailleurs en France. Toutefois, les inégalités d'accès sont fortes au sein des communes de l'espace rural pour les équipements de la gamme de proximité. Les populations de certaines communes situées au sud-est de la région demeurent simultanément éloignées des trois gammes d'équipements.

Grégoire Borey, Frédéric Lejeune, Insee

L'espace rural des Hauts-de-France couvre 30 % du territoire et abrite 6 % de la population. Les résidents de cet espace (*méthodologie*) mettent en moyenne 2 fois plus de temps pour accéder aux équipements et services que l'ensemble de la population régionale (respectivement 25 minutes et 13 minutes). Toutefois, leur temps d'accès est plus court que celui des populations des espaces ruraux de France de province (30 minutes).

Un accès plus rapide aux équipements supérieurs

Les habitants de l'espace rural des Hauts-de-France accèdent plus rapidement aux équipements de la gamme supérieure comme l'hôpital ou l'hypermarché (*définitions*) que leurs homologues de France de province : 42 minutes contre 50 (*figure 1*). Il s'agit du troisième plus faible temps régional derrière la Normandie et

la Bretagne. Ce bon positionnement des Hauts-de-France s'explique en partie par la densité du réseau routier et de la morphologie favorable de la région facilitant les déplacements des habitants, ainsi que par une plus forte proximité géographique de l'espace rural à celui de l'urbain dans la région. En effet, parmi les régions de province, les Hauts-de-France est celle où les communes urbaines sont les plus proches de la population de l'espace rural (34 minutes en moyenne

dans la région contre 55 minutes en France de province). Même si les équipements de la gamme supérieure sont à 91 % situés dans les communes de l'espace urbain, et que parmi elles 10 % sont des communes dites « pôles de services » supérieurs (*définitions*), c'est-à-dire des communes proposant au moins 18 des 35 équipements de la gamme supérieure, leur proximité géographique de l'espace rural contribue à réduire nettement les temps d'accès des habitants de ces espaces ruraux.

1 Les populations de l'espace rural de la région accèdent rapidement aux équipements

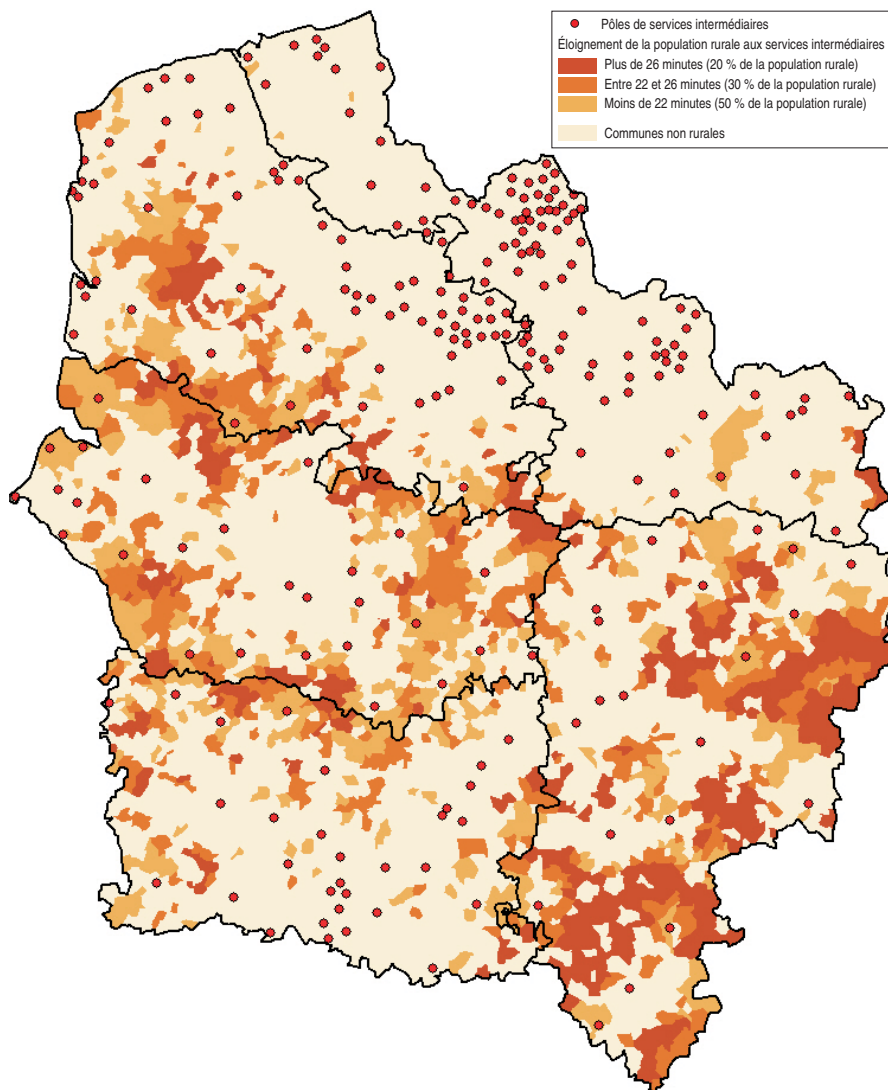
Temps d'accès aux gammes d'équipements des communes de l'espace rural de la région et de la France de province (en minutes)

	Hauts-de-France	France de province
Gamme de proximité	10	11
Gamme intermédiaire	21	25
Gamme supérieure	41	50

Source : Insee, Metric, BPE 2014, recensement 2012.

2 La présence de communes « pôles de services » améliore l'accessibilité aux équipements intermédiaires

Pôle de services intermédiaires et temps d'accès à la gamme intermédiaire pour les communes de l'espace rural régional



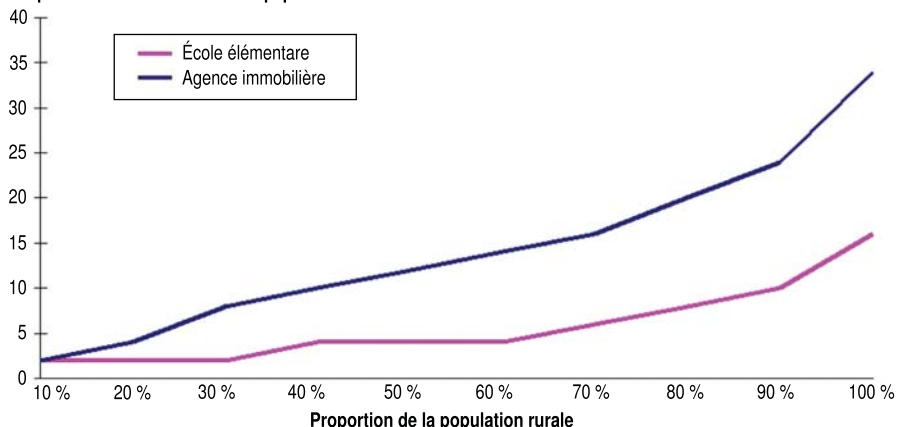
© IGN - Insee 2018

Source : Insee, Metric, BPE2014, recensement 2012.

3 Des temps d'accès inégaux pour les populations de l'espace rural selon les équipements

Distribution des temps d'accès aux écoles élémentaires et agences immobilières pour la population de l'espace rural de la région

Temps d'accès en minutes aux équipements



Note de lecture : les 10 % de la population de l'espace rural les plus éloignés des écoles élémentaires sont à plus de 10 minutes de celles-ci. En revanche, les 10 % les plus éloignés des agences immobilières sont à plus de 24 minutes de ces dernières.

Source : Insee, Metric, BPE2014, recensement 2012.

Au sein de l'espace rural, les 10 % de la population les plus éloignés des équipements de la gamme supérieure ne mettent que 1,6 fois plus de temps pour accéder à ces équipements que les 10 % de la population les plus proches, contre 2,2 fois plus de temps pour les communes rurales du reste de la France de province.

Les résidents de l'espace rural à près de 20 minutes des équipements intermédiaires

Les résidents de l'espace rural de la région accèdent plus rapidement que ceux de France de province aux équipements de la gamme intermédiaire (*définitions*), tels que le collège, la gendarmerie ou le supermarché : 21 minutes contre 25. Il s'agit d'un des plus faibles temps d'accès derrière la Bretagne, les Pays de la Loire et la Normandie.

46 % des communes de l'espace rural dans la région disposent d'au moins un équipement intermédiaire soit une proportion supérieure de 18 points à celle observée en France de province. *A fortiori*, la présence fréquente dans la région de communes « pôles de services » intermédiaires (*définitions*) contribue à réduire les temps d'accès. Même si la plupart d'entre elles appartiennent aux espaces urbains (80 %) ou intermédiaires (15 %), certaines sont situées dans l'espace rural : Breteil, Frévent, Landrecies, Saint-Valéry-sur-Somme ou Fère-en-Tardenois, etc. (*figure 2*). Pour y accéder, les habitants des communes de l'espace rural mettent en moyenne 24 minutes, soit 12 minutes de moins que leurs homologues de France de province. Ils sont par ailleurs 68 % à sortir de l'espace rural pour disposer de ces équipements intermédiaires, une proportion supérieure à celle observée en moyenne en France de province (52 %). Parmi ces équipements, les services d'aide aux personnes âgées se distinguent par leur forte proximité géographique aux populations de l'espace rural. Cette proximité est d'ailleurs plus importante que dans les espaces urbain et intermédiaire de la région.

Des temps d'accès plus faibles mais inégaux

Les temps d'accès aux équipements intermédiaires génèrent des inégalités au sein de la population rurale. En effet, les 10 % des habitants les plus éloignés mettent au moins deux fois plus de temps pour accéder à ces équipements que les 10 % les plus proches. Ces écarts sont toutefois plus faibles que ceux observés en moyenne en France de province. La présence dans la région de communes « pôles de services » intermédiaires dans l'espace rural explique en partie ces écarts. Ces communes permettent en effet d'augmenter la proportion de population proche de

4 Les habitants des communes fortement liées à la ville se rapprochent des équipements lors de leur trajet domicile-travail

Temps d'accès aux gammes d'équipements des communes de l'espace rural de la région et de la France de province (en minutes)

	Gamme de proximité		Gamme intermédiaire		Gamme supérieure	
	Depuis le domicile	Depuis le trajet domicile-travail	Depuis le domicile	Depuis le trajet domicile-travail	Depuis le domicile	Depuis le trajet domicile-travail
Communes intermédiaires fortement liées à la ville	7,1	5,2	15,5	11,5	27,1	21,0
Communes de l'espace rural	10,0	7,6	21,4	16,9	41,5	34,4
Hauts-de-France	5,2	4,2	11,4	9,2	20,9	17,2
France de province	5,8	4,8	13,1	10,6	25,0	21,0

Note de lecture : les populations des communes intermédiaires fortement liées à la ville mettent en moyenne 7,1 minutes pour atteindre les équipements de proximité les plus proches de leur domicile. En tenant compte de leur trajet domicile-travail, ce temps passe à 5,2 minutes.

Source : Insee, BPE 2014, recensement 2012.

ces équipements. Paradoxalement, les équipements intermédiaires générant le plus d'inégalités en termes de temps d'accès dans l'espace rural sont ceux que l'on y trouve le plus fréquemment. Ce sont par exemple, les services d'aide aux personnes âgées ou les écoles de conduite. À l'inverse, les laboratoires d'analyse médicale, moins présents, génèrent moins d'inégalités d'accès pour les populations des communes du rural.

Des temps d'accès dans la moyenne pour les équipements de proximité

Les équipements de la gamme de proximité (*définitions*), tels que la boulangerie ou l'école élémentaire font partie des services et équipements les plus utilisés par la population qu'elle réside ou non dans l'espace rural. En Hauts-de-France, les habitants de l'espace rural y accède un peu plus rapidement que leurs homologues de France de province (10 minutes contre 11). Il s'agit du cinquième plus faible temps d'accès parmi les régions de France de province. La présence de 700 communes « pôles de services » de proximité dans la région facilite l'accès de la population rurale à ces équipements. Parmi ces communes, 7 % se situent dans l'espace rural, comme Sissonne, Maignelay-Montigny, Fauquembergues ou encore Le Crotoy. À ces communes, il faut ajouter celles de l'espace rural « pôles de services » intermédiaires qui sont aussi des « pôles de services » de proximité. Cependant, dans la région, une part importante des habitants du rural accède à des communes « pôles de services » de proximité situées en dehors de l'espace rural : 40 % contre 23 % en moyenne en France de province.

Parmi la gamme de proximité, l'école élémentaire et le boulodrome sont les deux équipements ayant les temps d'accès les plus faibles dans le rural au regard de ceux de la France de province. À l'inverse, le temps d'accès à l'épicerie ou à la supérette est plus important qu'en France de province. Dans la région, la présence plus fréquente de supermarchés à proximité des communes du rural limite l'implantation des petits commerces dans cet espace.

Davantage d'inégalités pour atteindre les équipements de proximité

Quoique présents dans l'espace rural, ce sont les équipements de proximité qui créent le plus d'inégalités. En effet, les 10 % de la population rurale les plus éloignés des équipements de proximité mettent au moins trois fois plus de temps que les 10 % les plus proches, respectivement 13 minutes et 5 minutes. Ce ratio est comparable à celui observé en France de province. Cette inégalité est liée au plus ou moins fort éloignement des habitants aux communes « pôles de services » de proximité. Ainsi, parmi les 1 292 communes de l'espace rural régional, 5 % sont « des pôles de services » de proximité. Ces dernières détiennent au moins 15 des 30 équipements de la gamme de proximité, facilitant ainsi l'accès de la population résidant dans la commune ou aux alentours. Elles abritent les 10 % de la population de l'espace rural les plus proches des équipements de proximité. L'agence immobilière, l'épicerie et la banque sont

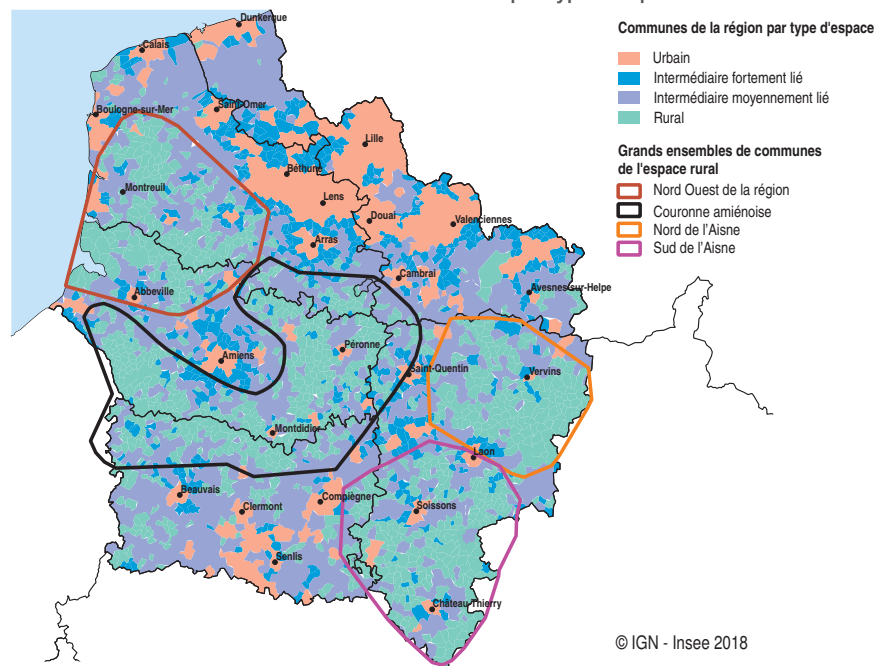
les équipements qui vont générer le plus d'inégalités au sein de l'espace rural. Ils sont présents dans le rural mais plus rarement que d'autres équipements de proximité comme l'école élémentaire (*figure 3*).

Plus de difficultés d'accès dans le sud-est de la région

Un peu plus de 200 communes de l'espace rural cumulent les difficultés en étant éloignées à la fois des équipements de proximité, intermédiaires et supérieures. Ces communes « éloignées de tout » (*définitions*), se situent principalement dans le sud-est de la région, mais aussi le long des frontières Somme-Oise et Somme-Pas-de-Calais. Elles sont plus éloignées de l'espace urbain de la région (42 minutes) que la moyenne des communes de l'espace rural (34 minutes). Elles concentrent 9 % de la population rurale, soit environ 34 000 habitants. Ces communes disposent en moyenne de deux équipements de proximité, mais aucun des gammes intermédiaire et supérieure. ■

5 Les communes de l'espace rural de la région se concentrent autour de quatre grands espaces

Présentation des communes des Hauts-de-France par type d'espace



© IGN - Insee 2018

Encadré 1 : dans la région, les communes intermédiaires sont peu équipées, mais proches de l'espace urbain

Entre les espaces rural et urbain se situent l'espace intermédiaire dans lequel plus de 70 % des habitants se déplacent quotidiennement vers les pôles urbains (*définitions*) pour travailler. Dans cet espace, la population accède un peu moins rapidement aux équipements de proximité qu'en France de province : 7,1 minutes contre 6,7. À l'inverse, elle met moins de temps pour accéder aux équipements supérieurs : 27 minutes contre 33, profitant de leur proximité avec l'espace urbain. En tenant compte des déplacements domicile-travail dans les temps d'accès aux équipements, les habitants de l'espace intermédiaire se trouvent en moyenne à 5 minutes des équipements de proximité dans la région (*figure 4*).

Encadré 2 : réduire les inégalités d'accès aux équipements grâce à internet

De plus en plus de services sont offerts à distance grâce à internet (fixe mobile). Par exemple, les services bancaires, les biens de consommation et même les consultations médicales. Ces services « online » peuvent dans certains cas pallier un manque d'équipements de proximité. Dans la région, 85 % des communes de l'espace rural offrent une couverture internet théorique sur 100 % de son territoire. De même, 28 % des communes de l'espace rural sont couvertes par au moins un réseau de téléphonie mobile de très haut débit (4G). Ces taux de couverture théoriques, peuvent toutefois différer du ressenti de la population (non prise en compte des problèmes de saturations des réseaux, de signal faible en bout de ligne, etc.). Cependant, ils évoluent rapidement, l'objectif étant de couvrir 100 % du territoire des Hauts-de-France d'ici cinq ans.

Méthodologie

Le concept de rural n'est pas défini précisément à ce jour. Dans cette étude nous utiliserons une définition du rural développé par le Conseil général à l'Égalité des Territoires (CGET) et présenté dans Pouvoirs locaux n°108 I/2016. Selon cette définition, sont considérés comme ruraux l'ensemble des territoires les moins denses et les moins liés aux pôles urbains en termes d'emploi. Dans les Hauts-de-France, cet ensemble représente 6 % de la population, 6 % des équipements et 30 % de la superficie régionale (*figure 5*). Les autres territoires peu denses et très peu denses, mais plus liés aux pôles urbains en termes d'emploi, sont qualifiés d'intermédiaires. Selon la dimension et la commune étudiées, ces territoires intermédiaires peuvent ou non, présenter des caractéristiques semblables aux territoires ruraux.

Définitions et méthode

Gammes d'équipement : la classification des équipements en gammes a pour objectif de réunir des équipements qui présentent des logiques d'implantation voisines, en ce sens qu'ils sont fréquemment présents dans les mêmes communes. Dans la base permanente des équipements, trois gammes d'équipements sont ainsi définies selon leur rareté sur le territoire, leur fréquence d'utilisation et leur caractère universel ou à destination d'une partie spécifique de la population.

Le temps d'accès correspond au temps aller-retour en minutes que met un habitant entre sa commune de résidence et l'équipement considéré, en voiture et en heure creuse. Il est calculé à l'aide du distancier METRIC (mesure des trajets inter-communes/carreaux).

La gamme d'équipements de proximité est composée de 30 équipements dont la banque, le plombier, l'électricien, le salon de coiffure, le restaurant, l'agence immobilière, la boulangerie, l'école élémentaire, le médecin omnipraticien, le terrain de tennis, le terrain de grands jeux, etc.

La gamme d'équipements intermédiaires est composée de 34 équipements dont le vétérinaire, la gendarmerie, le supermarché, la station service, le collège, le service d'aide des personnes âgées, la garde enfants d'âge préscolaire, la gare, le bassin de natation, etc.

La gamme d'équipements supérieurs est composée de 35 équipements dont l'agence Pôle emploi, l'hypermarché, le lycée d'enseignement général, technologique ou professionnel, les urgences, le gynécologue, le cinéma, etc.

Un pôle de service est une commune disposant sur son territoire d'au moins la moitié des équipements considérés. Par exemple, un pôle de service de proximité est une commune disposant d'au moins 15 des 30 équipements de proximité.

Une commune éloignée de tout : pour chaque gamme d'équipement nous avons pris les 30 % des communes ayant les temps d'accès moyens les plus élevés. Ces communes correspondent alors aux communes les plus éloignées de cette gamme d'équipement. Une commune est dite éloignée de tout si elle est à la fois éloignée des trois gammes d'équipements (proximité, intermédiaire et supérieure).

Un pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain plus important. Il est composé d'une ville-centre et d'une banlieue.

Suivi partenarial

Catherine Lamothe, Secrétariat général pour les affaires régionales (Sgar).

Insee Hauts-de-France
130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769
59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Christophe Fanouillet

Rédactrice en chef :
Nadine Lhuillier

Référent étude qualité :
Jérôme Fabre
ISSN 2493-1292
ISSN en ligne n° 2492-4253
© Insee 2018

Crédits photos :
© Laurent Ghesquière
© Anaïs Gadeau
© Laurent Rousselin

Pour en savoir plus

- « En Hauts-de-France, une bonne accessibilité aux équipements sportifs les plus courants », *Insee Analyses Hauts-de-France*, n° 31, décembre 2016.
- « Temps d'accès aux services : la densité de population avantage la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie », *Insee Analyses Hauts-de-France*, n° 1, janvier 2016.
- « L'espace rural du nord-est de la région concentre les difficultés », *Insee Analyses Hauts-de-France*, n° 77, mai 2018.
- « Un territoire contrasté mais attractif », *Insee Analyses Hauts-de-France*, n° 63, novembre 2017.

